

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours
pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 27 juillet portant adaptation pour la session 2020 des épreuves des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 août 2020 portant report du calendrier des épreuves et fixant le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et au troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE :

Article 1er

Sont nommés membres du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ouverts au titre de l'année 2020 :

Mme SCHAETZEL Françoise

Inspectrice générale des affaires sociales
honoraire représentant la cheffe de l'inspection
générale des affaires sociales – **Présidente** ;

Mme ANDRE Bénédicte

Attachée principale d'administration de l'Etat à la
direction de la sécurité sociale ;

M. BERNARD Christophe	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de la cohésion sociale ;
M. BONINI Yannick	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Corse ;
Mme DROUIN Caroline	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale de la santé ;
Mme DUVERGNE Stéphanie	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté ;
M. MAIRE Philippe	Attaché principal d'administration de l'Etat honoraire ;
Mme MAYET-NOEL Géraldine	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie ;
M. MUYS Christophe	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;
M. POLEGATO Gérard	Directeur des soins hors classe à l'assistance publique hôpitaux de Paris.

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par M. MUYS Christophe.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 août 2020,

La Cheffe du Département
« Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT